

# Rapport au Conseil communal d'Epalinges de la commission chargée d'étudier le préavis n° 6/2022 - Travaux d'entretien et de réfection du réseau routier – Demande d'un crédit de construction

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis n°6-2022 s'est réunie le 27 janvier 2022 à 19h30 dans la salle des commissions.

Elle était composée de Mmes Anne-Catherine Doyer, Morgane Carole Bride et de Vânia Luis Francisco (en remplacement de M. Julian Pidoux), MM. Richard Golay, Stéphane Ballamann, Marc Veraguth, Bernard Thonney, et Michael Mäder, président rapporteur. Mme. Maryline Jatton était excusée.

La Municipalité était représentée par M. le municipal Roland PERRIN.  
Au nom de la Commission, je le remercie pour sa disponibilité et ses réponses détaillées à nos questions.

## Objet du préavis

La Municipalité sollicite un crédit de construction d'un montant de CHF 480'000.- TTC (quatre cent huitante mille francs) destiné aux travaux d'entretien et de réfection du réseau routier.

Avant la séance de la commission ad-hoc, le président de la commission des finances, m'a informé de la décision prise par la CoFin. C'était à l'unanimité que la CoFin acceptait le préavis 06/22 sans remarques particulières, décision transmise aux commissaires présents de la commission ad-hoc.

## Présentation et discussions

M. le municipal Roland Perrin a passé en revue les différents travaux proposés dans le préavis.

Les travaux se feront en différents tronçons en simultané avec les travaux sur les collecteurs (préavis 07/22).

Un commissaire aimerait savoir si les travaux permettent également la mise en conformité des trottoirs pour les chaises-roulantes ? M. Perrin répond, que ce n'est pas prévu de faire des adaptations particulières pour les personnes à mobilité réduite, mais que, selon ses connaissances, les secteurs concernés répondent grossièrement déjà aux normes.

Un commissaire veut savoir si des bandes podotactiles sont prévues pour les personnes malvoyants ou aveugles ? Non, le marquage sera simplement remplacé / remis en état, mais ce n'est pas prévu de rajouter des bandes podotactiles. Suite à la

discussion, la commission a décidé de formuler un vœu à ce propos qui sera destiné à la municipalité, comme à la nouvelle commission municipale de la mobilité.

Vœu : La commission ad-hoc aimerait, que lors des prochaines travaux ou adaptations de trottoirs :

La municipalité, respectivement la commission municipale de la mobilité, se penche sur les possibilités et la nécessité de rajouter un marquage podotactile au sol, afin de répondre aux besoins des malvoyants et des aveugles.

Nous demandons d'examiner et de rajouter le cas échéant ce marquage à des endroits / secteurs particuliers et bien ciblé dans notre commune, ainsi qu'aux endroits bien fréquentés, afin que les malvoyants puissent s'orienter plus facilement et dans l'objectif d'éviter des accidents. On laisse le soin et la coordination se faire entre la municipalité et la commission de la mobilité et nous souhaitons être régulièrement informés sur la suite du dossier.

Sinon, les commissaires étaient satisfaits des réponses données par M. Perrin et la commission passe au vote.

## Vote

La Commission décide à l'unanimité d'accepter le préavis 06/22 et recommande au Conseil communal de faire de même.

(Fin de la séance : 20h38)



Epalinges, le 7 février 2022

Michael Mäder